

FINANCIER

Prime d'activité

« Vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité, sous conditions de ressources, si vous avez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes. Pour qui ? Vous devez avoir une activité professionnelle, salariée ou indépendante, avec des revenus modestes. Quel montant ? Il dépend des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Quelles conditions ? Vous devez avoir plus de 18 ans et habiter en France. »